REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0454

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2009 - Cadre général

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0454

commission principale :	finances, institutions et ressources
objet :	**Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2009 - Cadre général**
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le Conseil a autorisé la signature et la mise en œuvre, du 1er janvier au 31 décembre 2008, d'un ou plusieurs contrats d'opérations financières d'une durée maximale de dix ans, permettant de couvrir le risque de taux, soit par des instruments d'échange, soit par des instruments de garantie, pour un montant plafond de 500 M€. Au 15 octobre 2008, aucun contrat nouveau n'a été conclu au titre de l'exercice 2008. Si les conditions des marchés financiers le permettent, de façon optimale, des contrats de couverture de taux permettant de sécuriser la dette pourront être conclus, d'ici la fin de l'exercice, dans le cadre de l'application de cette délibération.

L'encours total au 1er janvier 2009 de la dette actuelle est de 1 072,082 M€. Le dernier contrat s'éteindra en 2032.

L'encours de la dette totale est composé à 53 % d'emprunts à taux fixe, 45 % d'emprunts à taux indexé et 2 % de produits structurés.

La Communauté urbaine souhaite pouvoir faire varier l'exposition de sa dette au risque de taux d'intérêt afin de maîtriser ses frais financiers. Pour ce faire, elle peut contracter soit des instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps), soit des instruments de garantie (tunnels, caps : taux plafonds, floors : taux planchers, FRA : accords de taux futurs par exemple).

Pour faire bénéficier la dette d'une protection plus large et optimiser les opportunités de taux proposées par les marchés financiers, le plafond du capital de référence pourrait être porté à un montant proche de la moitié de l'encours, soit 500 M€.

Il est donc demandé de permettre, pendant l'exercice 2009, la couverture de la dette communautaire par des instruments d'échange et de garantie (couramment dénommés swaps, tunnels, options, caps, floors, FRA, etc.), conformément à la circulaire interministérielle (ministère de l'économie, des finances, du budget, de l'intérieur et de la sécurité publique) du 15 septembre 1992, relative aux frais de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux, et à la réglementation en vigueur au moment de l'opération.

Le cadre de conclusion et de mise en œuvre d'opérations de couverture, limité par un montant maximal d'opérations (notionnel) et par la durée des contrats, serait le suivant :

- la négociation des contrats, après mise en concurrence d'au moins trois établissements présentant le risque de contrepartie le plus faible. Ce risque est mesuré par une notation à long terme de haut niveau (au moins Aa3 ou AA-) ainsi que par la qualité d'opérateur de premier rang sur les produits dérivés de taux,

- les index choisis parmi les plus courants, notamment Euribor, TAM, TEC et autres index ou les index qui leur seraient substitués,

- le notionnel global mis en jeu (capital des emprunts de référence pouvant faire l'objet d'opérations financières d'échange de taux et de garantie) sur lequel s'appliqueraient les nouveaux instruments de couverture, ne dépassant en aucun cas un montant de 500 M€.

Le notionnel global cité ci-dessus serait calculé comme suit dans le cas de contrats d'échange de taux :

- un passage du taux fixe au taux variable correspond à une augmentation du notionnel d'opérations réalisées,

- un retour du taux variable au taux fixe correspond à une diminution de ce notionnel,

- la limite restrictive de 500 M€ d'encours est appréciée à l'occasion de la signature de chaque contrat,

- l'échéance des contrats liés à celle des emprunts constituant le notionnel de référence, sans excéder toutefois le 31 décembre 2019. A cette date, le capital restant dû des emprunts communautaires représentera encore un montant au moins égal à 500 M€,

- dans le cas où tous les (ou partie des) emprunts figurant dans la dette communautaire viendraient à être remboursés par anticipation, la Communauté urbaine leur substituerait d'autres lignes d'emprunts à taux fixe ou taux variable existantes, de manière à toujours respecter les conditions d'encours existants,

- les primes et les commissions à la charge de la Communauté urbaine, au titre d'une opération, ne pourront être supérieures à 3 % du montant de l'opération,

- les primes payées et les différentiels résultant de ces contrats seront comptabilisés aux articles 668 (autres charges financières) pour le budget principal et 661 130 des budgets annexes (charges financières, opérations de marchés), les primes perçues et les différentiels positifs d'intérêts seront inscrits aux articles 768 000 (produits financiers divers) du budget principal et 762 000 des budgets annexes (produits autres immobilisations financières).

Un compte-rendu de la gestion de la dette sera fait, à l'issue de cette mise en œuvre, devant le conseil de Communauté. En outre, un tableau récapitulatif de l'utilisation de ces instruments financiers sera annexé au compte administratif et au budget primitif de chacun des exercices concernés par cette gestion ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009, à signer et à mettre en œuvre un ou plusieurs nouveaux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt (échange ou garantie) et leurs documents annexes, dans la limite de 500 M€ de capital notionnel de référence.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.